

SCoT du Briançonnais

AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_65-DE
Regu le 06/07/2017



BILAN DE LA CONCERTATION



SOMMAIRE

- Contexte et modalités de la concertation
- Les apports de la concertation au projet
- Bilan

3

13

40

CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

1. L'OBLIGATION DE CONCERTATION DANS LE SCOT

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du SCoT et ce jusqu'à son arrêt en Conseil communautaire. Ainsi, **Les articles L103-2 à L103-6 du Code de l'urbanisme** disposent que :

Art. L. 103-2 :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : (...) **l'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale** ou du plan local d'urbanisme (...) »

Art. L. 103-3 :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° **L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public** dans les autres cas (...) »

Art. L. 103-4 :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, **au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et**

propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente »

Art. L. 103-6 :

« **A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.**

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Le Code de l'urbanisme fait ainsi obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement, d'organiser, le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation dans des conditions fixées en accord avec les communes afin d'associer "pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées".

A l'arrêt du SCoT, le bilan de la concertation est présenté devant le Conseil Communautaire. Le bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et d'une part relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part les analyse au regard du projet global du territoire.

2. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Par sa délibération en date du 09 juillet 2013 sur les modalités de concertation du projet SCoT, les élus de la Communauté de communes du Briançonnais ont voté la mise en place d'un dispositif d'information et d'échanges qui a été mis en œuvre entre août 2013 et mars 2017 :

- Réunions avec les Personnes Publiques Associées lors des grandes phases du projet
- Ouverture d'un registre d'observations dans chaque commune
- Organisation de trois réunions publiques au stade du diagnostic, du PADD et du DOO. Les dates et les lieux ont été annoncés par voie de presse ainsi que sur le site de la CCB
- Articles et communiqués de presse
- Mise à disposition du public des documents progressivement validés au cours de l'élaboration du SCoT, au siège de la CCB et sur le site internet
- Actualisation de la rubrique SCoT du site internet de la CCB
- Information régulière dans le CCB Infos, le journal de la CCB et dans la newsletter
- Permanences de la chargée de mission au siège de la CCB
- Création d'une exposition ou d'un module pédagogique au siège de la CCB et itinérante destinée à être exposée dans les communes
- Communication sur les réseaux sociaux en animant un compte facebook.



3. DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

1. Les moyens d'expression

- Le registre

Des registres dédiés à la concertation du SCoT a été mis à la disposition de la population au siège de la Communauté de communes et des communes afin de permettre aux habitants de poser des questions, d'émettre des avis et suggestions tout au long de la démarche. Une dizaine de remarques ont été consignées.



• Les réunions publiques

Dans le respect de la délibération du 09 juillet 2013, plusieurs réunions publiques d'information et de débat avec le public ont été organisées.

Animées par le Président de la Communauté de communes et/ou le Vice-Président au SCoT, les services techniques et les bureaux d'études, elles avaient pour objectif de présenter l'avancement du SCoT au public et de recueillir les avis et remarques.

Au lancement de la procédure, la Communauté de communes a organisé une première série de réunions publiques dans chaque commune afin de présenter la démarche de SCoT :

- 25 mai 2013 : Villard St-Pancrease
- 28 mai 2013 : Névache
- 30 mai 2013 : Cervières
- 4 juin 2013 : Montgenèvre
- 06 juin 2013 : Briançon
- 12 juin 2013 : Le Monétier les bains
- 18 juin 2013 : Puy St André
- 25 juin 2013 : St-Chaffrey
- 26 juin 2013 : Val des Près
- 2 juillet 2013 : La Salle les Alpes
- 3 juillet 2013 : Villar d'Arène
- 03 juillet 2013 : La Grave
- 3 juillet 2013 : Puy-St-André

Une réunion publique s'est ensuite tenue le 10 juin 2014 à la Salle des Alpes afin de présenter les conclusions du diagnostic. La première partie de l'exposition du SCoT y était présentée. 80 participants étaient présents.

Afin d'échanger sur les enjeux du territoire avec les habitants, la Communauté de communes a organisé dans chaque mairie des réunions

publiques sur le format petits-déjeuners ouverts au grand public tous les mardis matins (09h-11h) :

- 09 décembre 2014 : Briançon
- 16 décembre 2014 : Névache
- 23 décembre 2014 : Villar d'Arène
- 30 décembre 2014 : Puy St André
- 06 janvier 2015 : St Chaffrey
- 13 janvier 2015 : Cervières
- 20 janvier 2015 : Le Monétier les bains
- 27 janvier 2015 : Puy St André
- 03 février 2015 : Val des Près
- 10 février 2015 : Montgenèvre
- 17 février 2015 : la Salle les Alpes
- 24 février 2015 : la Grave
- 03 mars 2015 : Villard St Panca

Une réunion publique a ensuite été organisée le 26 juin 2015 à Briançon afin de présenter le PADD avant son débat en conseil communautaire.

Une dernière réunion publique s'est tenue le 23 novembre 2016 à Briançon afin de présenter les orientations du DOO.

Ces réunions publiques se sont déroulées en trois temps différents :

- Une introduction par Monsieur le Président Alain Fardella et/ou Monsieur le Vice-Président de la Communauté de communes en charge du SCoT, Gérard Fromm
- Une présentation par le biais d'un diaporama de l'avancement du SCoT par les bureaux d'études
- Un temps d'échanges avec le public

L'information sur les réunions publiques a été assurée par des publications sur le site internet de la Communauté de communes et dans la presse locale pour mobiliser la population. Des invitations aux élus des communes, aux participants des ateliers, aux acteurs de la société civile et partenaires institutionnels avaient également été transmises.



• Les ateliers avec les acteurs du territoire

Des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire (citoyens, acteurs socio-économiques, associations, personnes publiques associées) ont été organisés pendant la phase du diagnostic/enjeux.

- 13 janvier 2014 : volet AEU du SCoT / atelier sur les enjeux environnementaux
- 10 février 2014 : profil urbain du SCoT (économie, déplacements, habitat)
- 03 mars 2014 : hiérarchisation des enjeux

Chaque table-ronde a commencé par la présentation synthétique de la démarche d'élaboration du SCoT et des études en cours. Dans un deuxième temps, les participants étaient répartis par groupe pour travailler collectivement sur des supports préparés au préalable. Enfin, une restitution par les rapporteurs de chacun des groupes était organisée.

Une tournée dans les 13 communes a également été organisée lors du second trimestre 2014 avec les agriculteurs.

Lors de la phase PADD, deux ateliers ont été organisés :

- 22 avril 2015 : volet AEU du SCoT
- 23 avril 2015 : volet urbain du SCoT

Lors de la phase DOO, cinq ateliers ont été organisés :

- 02 novembre 2015 : Agriculture
- 02 novembre 2015 : Transports et déplacements
- 03 novembre 2015 : logements
- 03 novembre 2015 : marque touristique
- 03 novembre 2015 : énergie

La mobilisation aux ateliers a été assurée via des publications sur le site internet de la Communauté de communes et dans la presse locale. Des invitations aux acteurs de la société civile et partenaires institutionnels avaient également été transmises.



- **Les rencontres avec les personnes publiques associées**

A chaque étape de la démarche SCoT, des rencontres avec les personnes publiques associées ont été organisées afin de faire avancer collectivement le projet de SCoT.

- 10 février 2014 : comité de pilotage dédié au diagnostic
- 20 février 2014 : réunion de présentation du diagnostic foncier et agricole
- 03 mars 2014 : comité de pilotage dédié aux enjeux
- 11 juin 2014 : SCoT tour. Cette visite en bus des sites impactés par le SCoT avec les élus du territoire et les PPA a notamment permis de présenter aux nouveaux élus suite aux élections municipales de mars 2014 des enjeux du territoire
- 17 juillet 2014 : réunion de lancement de la phase PADD, présentation par la CCI de sa contribution au diagnostic
- 07 octobre 2014 : présentation à l'UPE 05 (Union pour les Entreprises des Hautes-Alpes)
- 05 février 2015 : réunion avec le SCoT de la Tarentaise
- 15 septembre 2015 : comité technique des PPA sur le PADD
- 05 janvier 2016 : atelier logement sur le DOO
- 06 janvier 2016 : réunion sur les déplacements et la marque touristique
- 11 janvier 2016 : présentation de la SAFER
- 16 février 2016 : atelier agriculture sur le DOO
- 29 février 2016 : présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur la transition énergétique
- 10 mars 2016 : atelier économie sur le DOO et trame verte et bleue
- 24 juin 2016 : atelier général sur le DOO
- 9 août 2016 : réunion sur le SCoT dans la vallée de la Guisane
- 4 octobre 2016 : validation des grands principes du DOO
- 23 novembre 2016 : validation du DOO

A noter que des réunions dédiées aux élus se sont tenues au fur et à mesure de l'avancée du projet : comités techniques, comités de pilotage, etc.

La phase PADD a notamment fait l'objet d'entretiens dans les communes les 20 et 21 octobre 2014 et de réunions de travail en deux groupes (Agglomération et Stations) entre décembre 2014 et février 2015.

La phase DOO a également fait l'objet de réunions de travail en deux groupes autour de questionnaires en novembre 2015 et de rendez-vous dans les communes en 2016.



2. Les moyens d'information

• L'affichage de la délibération

La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du 09 juillet 2013 prescrivant l'élaboration du SCoT a été affichée au siège de la Communauté de communes et dans les mairies pendant au minimum 1 mois.

• Le dossier d'information

Un dossier d'information relatif au SCoT a été mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, en accompagnement du registre, pendant toute la durée d'élaboration des études.

Par ailleurs, la Communauté de communes en lien avec son bureau d'études Citadia, a mis en place un intranet où les documents du SCoT étaient accessibles : <https://sites.google.com/a/citadia.com/scot-brianconnaiss/>

• L'exposition évolutive

Une exposition évolutive a été mise en place afin de présenter les phases d'avancement du projet SCoT :

- Panneau n°1 : Présentation de la démarche du SCoT et du territoire de la Communauté de communes
- Panneaux n°2 à 4 : Présentation du diagnostic territorial
- Panneaux n°5 à 6 : Présentation du PADD

L'exposition évolutive a été présentée au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que chacune des 13 communes du territoire.

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
du Briançonnais

VENEZ PARTICIPER AUX ATELIERS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

MERCREDI 22 AVRIL
 Communauté de communes du Briançonnais
 Salle du conseil communautaire
 18H - 19h30

JEUDI 23 AVRIL
 ALTIPOLIS
 Pépinière d'entreprises
 8h30 - 10h

INSCRIPTION au 04 92 54 52 56 ou mail a.poyau@ccbrianconnaiss.fr

Plus d'informations sur www.ccbrianconnaiss.fr/SCOT.html

URBANISME | Début mardi de la tournée des petits-déjeuners Sensibiliser aux enjeux du Scot



Le coup d'envoi sera donné le 9 décembre avec la CCB, à la mairie de Briançon, de 9 à 11 heures. Les citoyens pourront découvrir et échanger avec les élus sur l'avenir de leur territoire.

C'est en amont du conseil communautaire, mardi soir, que Gérard Fromm, vice-président de la communauté de communes du Briançonnais (CCB), a présenté aux élus le dispositif de la tournée des petits-dé-

jeuners du Scot (schéma de cohérence territoriale). Sensibiliser la population sur les grands enjeux du Scot est le défi que doivent relever les élus de la CBB. Se projeter à 20 ou 30 ans sur l'avenir du territoire gé-

nère forcément de nombreuses interrogations. Et c'est justement pour répondre à celles-ci que la CCB va au-devant de la population et des élus municipaux, en lançant ce dispositif de tournée.

• Les articles

A partir du lancement de la procédure du SCoT, la Communauté de communes a publié 3 articles relatifs à la démarche dans son CCB Infos :

- CCB Infos n°02 d'avril 2010 : D'une Communauté de moyens à une communauté d'objectifs
- CCB Infos n°05 de mars 2011 : 'Aménager'
- CCB Infos n°06 de mai 2011 : 'Le SCoT en questions'
- CCB Infos n°08 de mars 2012 'Un président pour le SCoT'
- CCB Infos n°10 de mars 2013 : chargée de mission SCoT
- CCB Infos n°11 de juillet 2013 : 'Le SCoT du Briançonnais sur les rails'
- CCB Infos n°14 de décembre 2014 : présentation du PADD
- CCB infos n°17 de novembre 2015 : présentation des axes du PADD et de la phase du DOO.

Il est à noter que le CCB Infos et le journal de la CCB cités dans la délibération sont les mêmes documents.

Des articles ont également été diffusés très régulièrement dans la newsletter et sur le site internet de la Communauté de communes :

- Newsletter de décembre 2013 : SCoT : annonce des ateliers du diagnostic
- Mai 2014 : 'Présentation du logo du SCoT'
- Juin 2014 : 'Annonce réunion publique diagnostic'
- Juillet 2014 : 'Découvrez la page facebook du SCoT'
- Septembre 2014 : 'Une nouvelle étape pour le SCoT du Briançonnais'
- Novembre 2014 : 'Mat'in Eco : Pari réussi' > Stand SCoT
- Décembre 2014 : 'Tournée des petits-déjeuners du SCoT'
- Février 2015 : 'Le SCoT Tarentaise – Vanoise au cœur du SCoT du Briançonnais'

- Mars 2015 : 'Retour sur les petits-déjeuners du SCoT'
- Avril 2015 : 'La Commission s'est réunie afin de définir les orientations et démarches à suivre'
- Juin 2015 : 'Présentation du PADD à la population briançonnaise'
- Septembre 2015 : 'Le SCoT fait sa rentrée'
- Novembre 2015 : 'SCoT le processus de concertation continue'

Le Dauphiné Libéré a également fait paraître près de 14 articles relatifs au SCoT (voir annexe).

• Les communiqués de presse

Plusieurs communiqués de presse ont été publiés sur le site internet de la Communauté de communes et auprès de la presse locale afin d'informer sur l'avancée du SCoT : événements, actualités, restitution...

- 17 avril 2015 : atelier citoyen du SCoT
- 03 décembre 2014 : CP présentation des petits-déjeuners du SCoT
- 28 novembre 2014 : CP petits-déjeuners
- 12 juin 2014 : compte-rendu RP et bus SCoT
- 05 juin 2014 : réunion publique SCoT
- 07 janvier 2014 : SCoT lancement de la phase 1 Diagnostic
- 24 mai 2013 : 1^{ère} réunion publique SCoT de Villard St Pancrace
- 21 mai 2013 : le SCoT part en tournée

• L'espace dédié sur le site internet de la Communauté de Communes du Briançonnais

Un espace dédié au projet a été mis en place sur le site internet de la Communauté de communes : <http://www.cbriançonnais.fr/SCoT>. Mis en ligne dans le courant de l'année 2013, il a permis d'informer régulièrement le public sur la procédure et l'avancée du projet grâce à des actualités. Un espace de téléchargement a permis un accès aisé à une synthèse des études à travers la mise en ligne des panneaux d'information au format pdf.

• La page facebook

Une page facebook dédiée au projet du SCoT a été créée : SCoT du Briançonnais (www.facebook.com/scotdubriançonnais) afin de diffuser très régulièrement des informations au grand public sur l'actualité du projet, de la Communauté de communes et des communes.

The image shows a screenshot of the website for the SCoT du Briançonnais. At the top, there is a header with the logo of the Communauté de Communes du Briançonnais and a navigation bar with links for 'La Communauté', 'Vie quotidienne', 'Culture', and 'Territoire'. Below the header, there is a search bar with the text 'Recherche mots clés' and a 'Chercher' button. A dropdown menu is open under the 'Territoire' tab, listing various topics such as 'Altpolis Pôle d'Innovation Economique', 'Campagnols Terrestres', 'Développement économique', 'Développement Durable', 'Aménagement', 'Maison de la Géologie', 'Jardin botanique alpin du Lautaret', 'Espace valléen du briançonnais', 'Coopération transfrontalière', 'SCoT', 'TIC', and 'Opération Grand Site'. At the bottom of the menu, there are social media icons for Facebook, Twitter, YouTube, and Plus. To the right of the menu, there is a graphic titled 'SCoT du Briançonnais' with the subtitle 'Schéma de Cohérence Territoriale'. The graphic features several icons: a blue square with a speech bubble, a purple square with a person icon, a pink square with a house icon, and an orange square with a tree icon. The text 'PRÉSENTATION DES' is visible at the bottom of the graphic.

LES APPORTS DE LA CONCERTATION AU PROJET

Tout au long de la procédure du SCoT, grâce aux actions de communication et à la mise en place de différents moyens d'expression (réunions publiques, ateliers, etc.), les acteurs du territoire ont pu faire part de leurs avis et de leurs attentes aux élus et aux membres des bureaux d'études.

Les principales remarques et attentes émises peuvent être synthétisées selon différentes thématiques. Les réponses apportées par le SCoT (issus du PADD et du DOO) sont précisées à la suite.

Les demandes d'intérêt particulier qui ne rentraient pas dans le projet collectif et les propositions et questionnements qui ne relèvent pas du SCoT n'ont pas été traités dans le présent document.




	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la pression croissante des milieux 	<p><i>environnementale comme ambition du développement...», point 1 : « Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.2 : La préservation des réservoirs de biodiversité - 1.3 : La conservation des zones d'extension de cœur de nature - 1.4 : La protection des grands sites géologiques <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 : La préservation des paysages naturels emblématiques <ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement...», point 1 : « Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser » : <ul style="list-style-type: none"> - 1.2 : La préservation des réservoirs de biodiversité - 1.3 : La conservation des zones d'extension de cœur de nature - 1.4 : La protection des grands sites géologiques - 1.5 : La prise en compte et le renforcement des corridors existants - 1.6 : Préserver la fonctionnalité de la trame bleue : Valoriser et gérer les milieux remarquables : mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau (SAGE, contrats de rivière...) <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre chapitre 7 aux espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.1 : La préservation des réservoirs de biodiversité - 7.2 : La préservation de la continuité écologique dans les vallées - 7.3 : La préservation de la fonctionnalité de la trame bleue et des zones
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la déprise agricole / Maintenir la mosaïque d'habitats, de l'agriculture et des pâturages en milieux semi-ouverts et ouverts Interdire les unités touristiques nouvelles sur les sites naturels 	<p><i>humides</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le PADD répond à ces remarques dans son axe 3 : « <i>L'excellence environnementale comme ambition du développement...</i> », point 1 : « <i>Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser</i> » : <ul style="list-style-type: none"> 1.5 : <i>La prise en compte et le renforcement des corridors existants, « favoriser et encadrer les activités agricoles et pastorales, support de biodiversité et des paysages identitaires du territoire » : 'stopper la déprise agricole', 'inciter au maintien des activités agro-pastorales', 'encourager la reconquête agricole'...</i> <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 8.2 : <i>Valorisation des structures agricoles remarquables et le patrimoine lié à l'eau</i> 8.3 : <i>Préserver les points de vue remarquables depuis les axes de découverte du territoire</i> <ul style="list-style-type: none"> Le PADD répond à ces remarques dans son axe 3 : « <i>L'excellence environnementale comme ambition du développement...</i> », point 1 : « <i>Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser</i> » : <ul style="list-style-type: none"> 1.5 : <i>La prise en compte et le renforcement des corridors existants : encadrer les activités de pleine nature</i> <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 7 aux espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger</i></p>
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les plans d'eau comme valeur paysagère et écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - 7.1 : La préservation des réservoirs de biodiversité, prescriptions particulières pour les projets UTN situés dans les réservoirs de biodiversité du SCoT • Le PADD répond à ces remarques dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement... », point 1 : « Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser » : - 1.1 : Des paysages à entretenir, vecteur d'attractivité et promotion du tourisme de pleine nature et du tourisme culturel : la mise en valeur des cours d'eau et des canaux comme itinéraires de découverte du territoire - 1.6 : Préserver la fonctionnalité de la trame bleue <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 7 aux espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.3 : La préservation de la fonctionnalité de la trame bleue et des zones humides
<p>Le paysage naturel et urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la standardisation et la dégradation de la valeur paysagère du Briançonnais 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement... », point 1 : « Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser » : - 1.1 : Des paysages à entretenir, vecteur d'attractivité et promotion du tourisme de pleine nature et du tourisme culturel : la mise en valeur des cours d'eau et des canaux comme itinéraires de découverte du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'identité architecturale du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> 1.2 : La préservation des réservoirs de biodiversité 1.3 : La conservation des zones d'extension de cœur de nature 1.4 : La protection des grands sites géologiques <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 8.1 : La préservation paysages naturels emblématiques 8.3 : Préserver les points de vue remarquables depuis les axes de découverte du territoire 8.6 : La qualité paysagère des projets urbains et la qualité des entrées de ville <ul style="list-style-type: none"> Le PADD répond à cette remarque dans son axe 2 : « Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités... », point 2 : « La solidarité territoriale, clé de l'équilibre » <ul style="list-style-type: none"> 2.2 : Des centralités valléennes structurantes <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 8.6 : La qualité paysagère des projets urbains et la qualité des entrées de ville <ul style="list-style-type: none"> Le PADD répond à cette remarque dans son axe 2 : « Réunir le
--	---	--


	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'attractivité des centres-villes, centres anciens • Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville 	<p><i>Briançonnais autour de ses complémentarités...», point 2 : « La solidarité territoriale, clé de l'équilibre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2 : Des centralités valléennes structurantes <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville</i></p> <p><i>8.5: Préserver les paysages historiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 2 : « Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités...», point 2 : « La solidarité territoriale, clé de l'équilibre » - 2.2 : Des centralités valléennes structurantes <p><i>Ainsi que dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement...», point 1 : « Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : Des paysages à entretenir, vecteur d'attractivité et promotion du tourisme de pleine nature et du tourisme culturel : la mise en valeur des cours d'eau et des canaux comme itinéraires de découverte du territoire <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.6 : La qualité paysagère des projets urbains et la qualité des entrées de ville
--	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 2 : « Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités... », point 2 : La solidarité territoriale, clé de l'équilibre. - 2.2 : Des centralités valléennes structurantes <p>Ainsi que dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement... », point 1 : « Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : Des paysages à entretenir, vecteur d'attractivité et promotion du tourisme de pleine nature et du tourisme culturel : la mise en valeur des cours d'eau et des canaux comme itinéraires de découverte du territoire <p>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 8 aux objectifs relatifs à la valorisation des paysages et la mise en valeur des entrées de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.6 : La qualité paysagère des projets urbains et la qualité des entrées de ville
<p>Urbanisation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le renouvellement urbain • Privilégier l'urbanisation dans les enveloppes agglomérées • Lutter contre l'étalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à l'ensemble de ces remarques dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement... », point 1 : Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser : - 1.5 : la prise en compte et le renforcement des corridors existants : Localiser et préserver des coupures vertes dans les zones urbanisées des fonds de vallée <p>Ainsi que dans son point 2 : Le Briançonnais, un territoire d'excellence environnementale »,</p>

	<p>urbain ; protéger les paysages de la densification et l'extension de l'urbanisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2.1 'Promouvoir un développement du territoire durable, respectueux des ressources', Un développement économe en espace : 'l'objectif est donc de promouvoir des formes urbaines relativement denses et compactes en cohérence avec les formes historiques pour accueillir la future croissance démographique du territoire. <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 1 aux orientations générales de l'organisation de l'espace et de restructuration des espaces urbanisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.2: Encadrer le développement urbain - 1.3 : Les principaux sites de développement <p><i>Et son chapitre 2, relatif aux conditions d'ouverture à l'urbanisation.</i></p>
<p>Le développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'activité économique en lien avec les filières locales, même de niche : santé, artisanat, énergies renouvelables, numérique, sport outdoor, économie de la connaissance... 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 1 : « Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais... », point 1 : Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique - 1.2 : « Libérer toutes les énergies positives en faveur de l'économie locale » : - La réhabilitation du parc énergétique - Le développement des réseaux de chaleur - L'accroissement de la production des énergies renouvelables - L'économie de la santé <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 4 aux objectifs relatifs au développement touristique, économique et commercial</i></p>


	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la création d'emplois par le soutien aux très petites entreprises • Renforcer l'artisanat sur le territoire en mettant en place des regroupements artisanaux, villages artisans 	<ul style="list-style-type: none"> - 4.10 : <i>La complémentarité économique, une tradition alpine</i> - 4.11 : <i>L'engagement pour le foncier économique et l'immobilier tertiaire</i> - 4.13 : <i>Engager la transition numérique du Briançonnais</i> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 1 : « <i>Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais...</i> », point 1 : <i>Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique</i> : - 1.3 : « <i>De nouvelles plateformes économiques attractives</i> » : <i>Prolonger l'expérience Altipolis, à savoir un immobilier d'entreprise favorable au développement de la petite entreprise</i> <i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 4 aux objectifs relatifs au développement touristique, économique et commercial</i> - 4.11 : <i>L'engagement pour le foncier économique et l'immobilier tertiaire</i> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 1 : « <i>Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais...</i> », point 1 : <i>Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique</i> : - 1.3 : « <i>De nouvelles plateformes économiques attractives</i> » : « <i>Doter chaque centralité valléenne d'un pôle artisanal parfaitement intégré au paysage couplant du foncier et de l'immobilier artisanal à prix accessible</i> » <i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 4 aux objectifs relatif au développement touristique, économique et commercial</i>
--	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre en formation • Mettre en place une charte paysagère de zones d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - 4.11 : <i>L'engagement pour le foncier économique et l'immobilier tertiaire</i> • Le PADD répond à cette remarque dans son axe 1 : « <i>Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais...</i> », point 1 : <i>Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique :</i> - 1.3 : « <i>De nouvelles plateformes économiques attractives</i> » : <i>'s'engager dans la formation des hommes et des femmes dans les compétences fortes du Briançonnais que sont l'accueil touristique, la santé et le service'</i> » <p><i>Et dans son axe 2 « Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités », point 4 : L'accès à la formation, la culture et l'épanouissement personnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 : « <i>Des équipements publics performants pour la formation et l'accessibilité numérique</i> » • Le PADD répond à l'ensemble de ces remarques dans son axe 3 : « <i>L'excellence environnementale comme ambition du développement</i> », point 1 : <i>Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser</i> - 1.1 : <i>Des paysages à entretenir, vecteur d'attractivité et promotion du tourisme de pleine nature et du tourisme culturel : « Une attention particulière à la qualité paysagère des zones d'activités et des espaces de stationnement »</i> <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 4 aux objectifs relatif au développement touristique, économique et commercial</i></p>
--	--	--


		<ul style="list-style-type: none"> - 4.11 : <i>L'engagement pour le foncier économique et l'immobilier tertiaire</i>
<p style="color: #c00000; text-align: center;">Les déplacements</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les lignes de transport ferroviaire ; structurer le réseau de transport ferroviaire en fonction des centralités existantes • Développer les itinéraires de déplacement doux • Développer l'intermodalité • Améliorer les transports en commun performant : harmonisation intercommunale, vitesse 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à l'ensemble de ces remarques dans son axe 2 : « <i>Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités</i> », point 5 : <i>Se déplacer plus facilement</i> : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Une offre de transport étoffée étendue</i> - <i>Le développement des éco-mobilités</i> - <i>Une offre de transport de qualité</i> <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 5 aux orientations relatives à la politique de transports et de déplacements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>5.1 : unifier et intensifier le réseau central de transports en commun du Briançonnais</i> - <i>5.2 : Faire de la Gare de Briançon un pôle modal</i> - <i>5.3 : Conditionner le développement urbain à l'extension du réseau de transports</i> - <i>5.4 : Maîtriser le stationnement automobile</i>

	<p>commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'impact paysager du stationnement ; interdire l'agrandissement des parkings sur les sites touristiques • Faire de la gare de Briançon le point relais intermodal vers les stations de ski via l'organisation de navettes • Promouvoir les plans de déplacements d'entreprise • Lutter contre les points noirs routiers 	
<p>Risques et nuisances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le tri sélectif • Reconstruire la filière des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à l'ensemble de ces remarques dans son axe 3 : « <i>L'excellence environnementale comme ambition du développement...</i> », point 1 : « <i>Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser</i> »

	<p>sur une distance courte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les phénomènes de ruissellement urbain • Lutter contre les phénomènes de mouvements de terrain et d'inondations • Protéger les abords des cours d'eau de l'urbanisation • Mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.6 : 'Préserver la fonctionnalité de la trame bleue' <p><i>Et le point 2 : Le Briançonnais, un territoire d'excellence environnementale,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.3 : « Une culture du risque à maintenir » <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 6 aux grands projets d'équipements et de services et orientations pour la gestion des ressources</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 6.2 : Protéger la ressource en eau - 6.3 : Améliorer la gestion des déchets <p><i>Et son chapitre 7 aux espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.3 : Préserver la fonctionnalité de la trame bleue et des zones humides <p><i>Et son chapitre 9 aux orientations en matière de prévention des risques et nuisances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 9.1: Intégrer le risque inondation dans le projet d'aménagement - 9.2 : Prendre en compte le risque mouvement de terrain
--	--	--

<p>Les énergies</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la sobriété énergétique • Développer des éco-quartiers • Améliorer l'isolation des bâtiments, engager l'ensemble du parc dans la rénovation thermique • Mettre en place des outils de mutualisation de l'énergie • Définir une centrale de production d'énergies renouvelables valorisant la filière déchets • Accéder au réseau TEPOS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à l'ensemble de ces remarques dans son axe 1 : « Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais », point 1 : « Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique » <ul style="list-style-type: none"> - 1.2 : 'Libérer toutes les énergies positives en faveur de l'économie locale : la réhabilitation énergétique du parc d'hébergement touristique, le développement des réseaux de chaleur, l'accroissement de la production des énergies renouvelables <p>Et dans son axe 3 : « L'excellence environnementale comme ambition du développement... », point 2 : « Le briançonnais un territoire d'excellence environnementale »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 : 'Promouvoir un développement du territoire durable, respectueux des ressources : « Engager l'ensemble du parc immobilier dans la transition énergétique », « Gestion de l'eau », « Tourisme durable » - 2.2 : Pérenniser et diversifier la production d'énergie renouvelable locale : vers l'indépendance énergétique <p>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 3 aux objectifs et principes de la politique d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.5 : Proposer des logements performants <p>Et son chapitre 6 aux grands projets d'équipements et de services et orientations pour la gestion des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6.4 : Les projets de production d'énergie renouvelable
---	--	--

<p>L'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les terres agricoles • Conforter la diversification de l'agriculture • Conforter le rôle de l'agriculture dans la préservation des paysages • Valoriser les produits locaux et la vente directe • Encourager la création des coopératives agricoles • Permettre aux agriculteurs de se loger à proximité de l'exploitation agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à ces remarques dans son axe 3 : « <i>L'excellence environnementale comme ambition du développement...</i> », point 1 « <i>Une nature attractive à ménager, un cadre de vie à valoriser</i> » <ul style="list-style-type: none"> - 1.5 : la prise en compte et le renforcement des corridors existants : Favoriser et encadrer les activités agricoles et pastorales, support de biodiversité et des paysages identitaires du territoire. <p><i>Et dans son axe 1 : Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais, point 3 : un binôme gagnant : agriculture de proximité et ressource forestière exploitée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 : Pérenniser, intervenir et installer – l'engagement pour l'agriculture - 3.2 : La relance de la sylviculture <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 4 aux objectifs relatifs au développement touristique, économique et commercial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4.12 : un binôme gagnant: agriculture de proximité et ressource forestière exploitée : limiter la constructibilité en zone agricole en mettant en œuvre la Charte Foncière des Hautes Alpes à partir d'un diagnostic agricole et foncier prospectif <p><i>Son chapitre 7 aux espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.1 La préservation des réservoirs de biodiversité. Sont autorisées dans les réservoirs des aménagements nécessaires au maintien des activités
-----------------------------	---	--

		<p><i>agricoles</i></p> <p><i>Et son chapitre 8 aux grands projets d'équipements et de services et orientations pour la gestion des ressources</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>8.2 : Valorisation des structures agricoles remarquables et le patrimoine lié à l'eau</i>
<p>Le tourisme</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et moderniser l'offre hôtelière • Mettre en dynamique les stations de ski • Développer l'hôtellerie de haute valeur ajoutée • Conforter le niveau d'équipements des stations 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PADD répond à cette remarque dans son axe 1 : « <i>Renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais...</i> », point 1 : <i>Le Briançonnais inscrit dans la compétitivité économique</i> : - 1.1 : la qualité et le volume de l'hébergement des stations, la priorité du Briançonnais <p><i>Et dans son point 2 : La complémentarité économique, une tradition alpine</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 : Trois échelles pour le tourisme de haute montagne - 2.2 : La multi-saisonnalité – l'atout du Briançonnais - 2.3 : Des secteurs de développement identifiés à travers les Unités Touristiques Nouvelles - 2.4 : Une économie urbaine en croissance <p><i>Ainsi que dans son axe 2 : Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités, point 2, la Solidarité territoriale, clé de l'équilibre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2 : Des centralités valléennes structurantes <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 4 aux objectifs relatifs au développement touristique, économique et commercial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 : Valoriser la marque touristique

		<ul style="list-style-type: none"> - 4.2 : Préserver l'offre existante - 4.3 : Faciliter la diversification de la destination - 4.4 : Renforcer l'attractivité de la destination - 4.5 : Structurer le territoire touristique en fonction des espaces valléens - 4.6 : Présentation des Unités Touristiques Nouvelles dites structurantes - 4.7 : Présentation des Unités Touristiques Nouvelles dites locales - 4.8 : Projets touristiques futurs
<p>L'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la capacité d'accueil pour diversifier l'accueil des ménages et notamment des jeunes actifs ; permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire • Développer la part des résidences principales • Engager la réhabilitation du parc de résidences secondaires en vue de leur reconversion en habitat permanent 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PADD répond à ces remarques dans son axe 2 : « Réunir le Briançonnais autour de ses complémentarités », point 3 « L'engagement pour l'accès au logement » <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 : un programme d'habitat ambitieux - 3.2 : La nécessité de la diversité de l'habitat - 3.3 : La priorité à l'intervention foncière pour l'habitat <p><i>Dans la continuité du PADD, le DOO consacre son chapitre 3 aux objectifs et principes de la politique d'habitat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 : Assurer un effort important de production de logements - 3.2 : Les conditions de réalisation des sites à dominante résidentielle - 3.3 : Produire une offre de logements diversifiée - 3.4 : Intensifier l'effort de construction de logements sociaux et aidés - 3.5 : Proposer des logements performants - 3.6 : Adapter la localisation des logements spécifiques

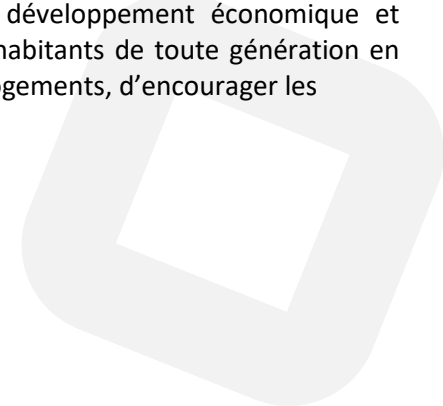
BILAN

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de communes du Briançonnais a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT et dans le respect de la délibération de prescription du 09 juillet 2013.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire garantissant la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

L'implication des acteurs du territoire aux grandes étapes (diagnostic, PADD, DOO), à travers les ateliers et les réunions publiques a permis de recueillir de nombreux avis et remarques qui ont alimenté directement les études techniques.

La synthèse des avis exprimés met en exergue le souhait d'un projet dynamique respectueux de l'identité du territoire et de son cadre de vie. Il s'agit d'une part de renouer avec le développement économique et l'emploi, de répondre aux besoins des habitants de toute génération en termes d'équipements, de services, de logements, d'encourager les



énergies renouvelables et le développement numérique et d'optimiser le fonctionnement du territoire notamment sur le plan des mobilités. Mais aussi de maintenir l'agriculture, de préserver le patrimoine naturel et paysager.

Les choix faits par les élus de la Communauté de communes s'inscrivent dans le strict respect de l'ensemble de ces remarques que ce soit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou dans les orientations concrètes.

Ainsi, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.



AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_65-DE
Regu le 06/07/2017

S^{Co}T du Briançonnais

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers -1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon Cedex

Tél. 04 92 21 35 97 - Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr



CITADIA Agence Méditerranée
45 rue Gimelli, 83 000 Toulon

Citadia Conseil, *urbanisme et planification*
04 94 18 97 18 / mediterranee@citadia.com

Even Conseil, *performance environnementale*
04 94 18 55 65 / mediterranee@even-conseil.com

Aire Publique, *Concertation et Communication publique*
04 94 18 97 19 / info@airepublique.com